

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2012

PROCES VERBAL

Présents : LUCAS – LOPES - HENAFF - LAMANDE – DANIEL – LE BRIS – BIANNIC – PETIBON - JEFFROY – FOURNIS – LE BERRE – PHILIPPE - LE BRIGANT - MORINIÈRE – PERES-RAVOUX – GUEHL – LE GALL – DAGORN – LE BIHAN – CADIOU – SUC.

Absents avec procuration :

Absent ..

Secrétaire de séance : PHILIPPE.

Le procès verbal de la séance du 20 septembre 2012 est adopté.

Mr Jean-Claude LE BERRE apporte des modifications aux chiffres de fréquentation du Camping présentés lors de la précédente séance :

- Juillet : - 1,95 %
- Août : + 17,98 %
- Septembre : + 29,71 %

❖ SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor qui invite les Communes à se prononcer sur le périmètre de la nouvelle Communauté d'Agglomération et fait état de l'évolution des démarches des Collectivités concernées :

- Communauté de Communes du Centre Trégor souhaite se rapprocher de Bégard,
- Beg ar C'ha s'oriente vers LANNION TREGOR Agglomération.

Le Maire propose ensuite un projet de délibération qui souligne notamment :

- l'absence de garantie dans le règlement intérieur de « l'Agglo » sur les compétences et la gouvernance communale,
- l'accord de la Commune pour l'intégration de PERROS GUIREC au 01.01.2014,
- le respect des souhaits des Communes et Communautés,
- un refus du périmètre proposé par le Préfet.

Mr LOPES, à propos des garanties, donne lecture du règlement de la Communauté d'Agglomération qui précise que la modification des compétences ne peut intervenir sans l'accord des Communes. Il n'est donc pas normal de parler d'absence de garantie dans la mesure où aucun transfert ne pourra se faire contre la volonté des Communes.

Mr JEFFROY fait remarquer que, sur les 10 Communautés d'Agglomération constituées en Bretagne, aucune n'a pris en charge les services à la personne ; les Communes ont la capacité de faire vivre ces services. La situation est différente dans les Communautés de Communes qui contiennent des petites collectivités.

Mr LAMANDE dit que Beg ar C'ha souhaite conserver ses compétences dans le domaine des services à la personne. Les contacts pris et les informations recueillies auprès de juristes permettent de dire qu'au sein d'une même Communauté d'Agglomération, un secteur pourrait prendre en charge les « services à la personne » sans que cette pratique s'impose à l'ensemble du territoire communautaire.

Mme PERES-RAVOUX évoque la situation du S.I.V.U. Petite Enfance. Il est difficile de financer le service.

Le Maire rappelle que le Conseil Général finance les structures « petites enfances ». Dans l'hypothèse où l'agglo prendrait en charge ce domaine, les Communes risquent d'être sollicitées.

Mr LAMANDE ajoute que l'Agglo n'a pas vocation à vider les bassins de vie, bien au contraire. Il convient également de prendre acte de l'avis favorable de la Communauté de Commune de Beg ar C'ha.

Mr JEFFROY craint que le rapprochement avec Beg ar C'ha, qui exerce des compétences dans le domaine des services à la personne n'entraîne des évolutions pour les autres communes et insiste sur la nécessité d'obtenir des garanties sur la gouvernance communale.

Mr LAMANDE aborde l'aspect financier du dossier avec le mécanisme du F.N.P.I.C. dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat. Il faut être exigeant vis-à-vis de « l'Agglo » mais également lucide sur les enjeux financiers.

Le Maire dit que la décision du Conseil Municipal ne doit pas être dictée par des craintes sur la perte de financement.

Le Maire propose de soumettre la délibération qui vient d'être débattue et amendée au vote du Conseil Municipal. Le contenu est le suivant :

« Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- donner un avis favorable à l'intégration de la commune de PERROS GUIREC au sein de L.T.A. au 1^{er} janvier 2014,
- prendre acte des décisions des communes et des communautés de la CCCT et de Beg ar C'ha et d'être favorable à l'entrée de Beg ar C'ha à Lannion Trégor Agglomération au 1^{er} Janvier 2014
- demander que le périmètre soit conforme à la volonté des différentes composantes (CCCT, Beg ar C'ha, communes), et donner un avis défavorable en l'état au projet de périmètre de Monsieur le Préfet,
- demander que la future communauté d'agglomération définisse les pôles d'intérêts communautaires et garantisse le maintien des services à la personne et la gouvernance communale,
- demander que les conclusions des états généraux de la démocratie territoriale soient prises en compte,
- proposer de poursuivre les études en cours et de soumettre les projets d'évolution de la carte intercommunale au débat démocratique, lors des prochaines élections municipales. »

Votants : 21

pour : 20

contre : 1

Mr LOPES indique que l'enveloppe F.N.P.I.C. revenant à la Commune s'élève à 105 846 €.

❖ LOTISSEMENT DE PONT AR PORTHEOUR – S.E.M. LANNION TREGOR

Le Maire exprime la volonté des élus de conserver la maîtrise de l'opération. Le programme porte sur 80 logements avec 20 logements par hectares.

Les logements sociaux seraient au nombre de 24 sur 7 200 m².

La viabilisation permettra de proposer 56 lots d'une surface moyenne de 585 m².

La voirie pourra être réalisée par le syndicat de voirie. Le prix du mètre carré sera de 40 €.

Des contacts sont en cours avec ARMOR HABITAT.

❖ **QUESTIONS DIVERSES**

➤ Ressources Humaines – ouverture de postes – cadre d’emploi rédacteur

Le Conseil Municipal approuve l’ouverture de postes de catégorie C suite à examen professionnel :

- 1 adjoint d’animation de 1^{ère} classe
- 4 adjoints techniques de 1^{ère} classe

L’Assemblée prend acte du nouveau cadre d’emploi des rédacteurs et du régime indemnitaire associé :

IFTS	Décret n°2002-63 du 14/01/2002 et arrêté du 14/01/2002	
GRADE	Montant de référence	Taux applicable
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	857,83	1 à 8
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe		

I.E.M.P.	Décret n°97-1223 du 26/12/1997 et l’arrêté ministériel du 26/12/1997	
GRADE	Montant de référence	Taux applicable
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1 250,08	0,8 à 3
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe		

➤ Camping – remboursement d’arrhes

L’Assemblée accorde le remboursement d’arrhes à Mr JENART pour 241 € et Mr WILLEMAIN pour 22 €.

➤ Camping – Budget 2012 – décision modificative

Le Conseil Municipal, sur proposition de Mr LOPES, adopte la Décision Modificative suivante :

Section de fonctionnement

Compte	Intitulé	Montant
023	Virement à la section d’investissement	- 18 000
60611	Eau – Assainissement	+ 9 010
60612	Energie – Electricité	+ 4 300
60621	Combustibles (gaz)	+ 140
61558	Entretien piscine	+ 4 000
6156	Maintenance	+ 300
6262	Frais télécommunication	+ 250

Section d’investissement

Compte	Intitulé	Montant
021	Virement à la section de fonctionnement	- 18 000
2188	Autres immobilisations	- 10 000
1641	Emprunts (recette)	+ 8 000

➤ Chemin rural de LEC'H HAMEURY – demande de Mr et Mme LECHIFFLART

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour la vente d'un chemin rural (165 m²) à Mr et Mme LECHIFFLART acquéreur de la ferme de Lec'h Hameury.

Le Maire rappelle la nécessité de consulter le service du domaine pour une estimation de la valeur du sol ; une enquête publique sera également organisée avec désignation d'un commissaire enquêteur.

➤ Syndicat d'Electricité – travaux d'entretien

L'Assemblée approuve le remplacement d'un coffre sur la rue du Vieux Moulin. La participation communale est de 111,60 euros.

Un câble endommagé doit être remplacé Route de Morlaix. Le S.D.E. réalise une étude ; les travaux portent sur 45 ml de tranchée, 45 ml de fourreaux et de câbles. La participation communale est de 3 354,82 €.

Accord du Conseil Municipal.

➤ Temps partiel – service Accueil / Eau et Assainissement

Un temps partiel 80 % est accordé à Mme LE ROUX à compter du 3 décembre 2012 pour 12 mois. Le mercredi ne sera pas travaillé.

➤ Service Enfance-Jeunesse :

Le Conseil Municipal donne son accord sur les points suivants :

- financement d'une formation BAFD (2^{ème} stage théorique),
- paiement d'heures complémentaires à Mme HUET sur 2012 (93,5 h),
- recrutement pendant les vacances de la Toussaint (remplacement des 20 % de Mme CRESSEVEUR).

La Commission Enfance Jeunesse a évoqué les projets 2013 et décidé l'annulation des séjours ski ; une économie de 30 000 € est ainsi constatée.

L'achat d'un copieur est à l'étude entre le P.I.J. et la médiathèque.

L'Assemblée approuve l'achat d'un ordinateur (650 €) pour la garderie ; parallèlement l'achat de tables ne sera pas réalisé.

Le projet « DIRT » devrait aboutir avant la fin de l'année.

Un atelier bricolage est proposé aux Jeunes pour les vacances de la Toussaint ; il s'agit de confectionner un muret aux anciens ateliers Communaux.

➤ Demande de Mr BELLIER – Vente terrain communal

Le Maire donne lecture à l'assemblée de la demande de Mr Bernard BELLIER (310, rue du Porjou) qui souhaite acquérir 80 m² sur le terrain du futur lotissement communal. Il convient de solliciter l'avis du service du domaine.

L'Assemblée donne un accord de principe à cette opération.

➤ Services techniques – acquisition de matériel – accès handicapés

L'Assemblée donne son accord pour l'acquisition d'un porte-outils et d'une remorque pour un prix total de 25 251,99 € T.T.C. Ce matériel permettra d'entretenir les trottoirs et aires sablées.

Accès handicapés : pose d'un garde-corps à l'église (1 500,98 €), au restaurant scolaire (6 697,60 €) et à l'école maternelle (6 785,77 €).

➤ Vente matériel communal

Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente d'un tracteur agricole RENAULT CERES (1994) à Mr DILASSER DE SCRIGNAC pour un prix de 4 000 €.

➤ Pont de chemin de fer – Courneuve – Projet circuit vélos du département

Une étude diagnostique avec chiffrage des travaux va être menée sur la structure du pont de l'ancienne voie de chemin de fer.

➤ Repas des anciens

Mme FOURNIS exprime les remerciements des participants pour la qualité du repas des anciens.

➤ Secours populaire – demande de stockage

Mr SUC évoque la demande du Secours Populaire qui souhaite un local pour stocker des denrées alimentaires. Mr LE BRIS dit que le local mobile de la SNSM a été proposé ; il n'est pas très grand.

➤ Association Musculation

Mr LE BRIGANT annonce que la « Musculation » a changé de Président et de Bureau ; il s'agit de Jeunes motivés qui proposent de rénover le sol et les peintures du local les 27 et 28 octobre 2012. Les services communaux sont sollicités pour la mise à disposition d'un camion avec grue.

➤ Piscine du Camping - Fonctionnement

Mr SUC souhaite connaître les conditions d'utilisation de la piscine hors saison.

Mr LE BERRE expose que la chaudière sera arrêtée ; seuls les panneaux solaires seront opérationnels.

Fin de la séance à 21h05

Le Maire

A. LUCAS

